



# LE FIL DE LA PRÉVENTION

*La sélection documentaire en santé et sécurité au travail destinée aux collectivités et établissements publics de la petite couronne*

ÉDITO

## NUMÉRO SPÉCIAL RENCONTRE DE LA PRÉVENTION

La 23<sup>e</sup> édition de la **rencontre de la prévention** intitulée « **l'école de la prévention** » portait sur les risques professionnels dans les écoles primaires.

Le programme a été élaboré autour du bâtiment comme lieu commun d'activités de différents professionnels qui partagent des risques professionnels propres à leur métier, mais aussi des risques liés à cette cohabitation.

Après une édition 2021 diffusée en webinaire, cette rencontre de la prévention a renoué avec son format d'origine en accueillant dans les locaux du CIG les professionnels des ressources humaines et acteurs de la prévention des collectivités.

Dans la continuité des éditions précédentes, ont participé à l'animation de cette journée des partenaires externes parmi lesquels figuraient cette année, le ministère de l'Éducation nationale, les deux académies de la petite couronne, le Fonds National de Prévention, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France et surtout des collectivités territoriales venues partager leurs expériences.

À travers des témoignages, des apports réglementaires et techniques, il a été illustré le besoin de connaître et comprendre les risques de chacun des professionnels intervenant dans une école afin de construire des démarches de prévention partagées qui visent une meilleure réalisation des activités de chacun, avec une finalité commune « le bien-être des enfants ».

Vous trouverez dans ce numéro spécial du « Fil de la prévention » une sélection de références bibliographiques pour prolonger ces échanges de cette journée.

## Retour sur le temps de travail des agents des écoles

**P**our compléter l'introduction sur le temps de travail des agents des écoles, nous vous proposons une série de documents réalisés par la direction de l'emploi territorial du CIG

↓ [Le support du « Jeudi de la prévention » du 17 juin 2021 sur les horaires atypiques](#)

↓ [Guide du temps de travail à destination des directeurs et directrices des ressources humaines.](#)

Il s'agit d'un guide qui rappelle la réglementation en vigueur sur le temps de travail et répond aux nombreuses questions qui se posent à l'occasion de la mise en œuvre de celle-ci au sein des services des collectivités territoriales et établissements publics.

La direction de l'emploi territorial vous accompagne dans vos projets sur le temps de travail : mise en place des 1607 heures, conseil sur une thématique spécifique (annualisation, horaires variables, etc.) ●

**Si vous souhaitez en savoir plus**

→ [www.cig929394.fr/grh/emploi/temps-travail-1-607-heures-accompagnement-propose-par-cig-petite-couronne](http://www.cig929394.fr/grh/emploi/temps-travail-1-607-heures-accompagnement-propose-par-cig-petite-couronne)

**Contact**

**Solenne Lepingle**

01 56 96 81 30 - [s.lepingle@cig929394.fr](mailto:s.lepingle@cig929394.fr)



## Qualité de l'air intérieur, un risque qui concerne tous les agents de l'école

**L**a surveillance de la qualité de l'air intérieur est un enjeu majeur de santé publique, qui a été mis en lumière dans cette période de crise sanitaire liée au Covid-19. Pour compléter la Rencontre de la prévention sur la thématique de la prévention dans agents des écoles, nous vous proposons dans ce numéro spécial, un focus sur cette thématique qui n'a pas pu être abordée lors de la journée.

Le décret n°2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP, rend obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les écoles et les crèches et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs, les responsables de ces structures doivent, évaluer les moyens d'aération des bâtiments et réaliser une campagne de mesures de polluants. Cette surveillance est à renouveler dans

les sept ans suivant la réception des résultats de mesure de la précédente campagne de surveillance, sauf lorsqu'au moins pour un polluant mesuré le résultat des analyses effectuées dépasse les valeurs fixées par le décret.

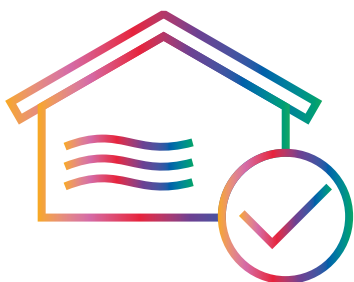
**Pour plus d'informations**

→ [Surveillance de la qualité de l'air enfants 2018-2023 - collectivités.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

L'Ademe, en partenariat avec le Ministère de la transition écologique, propose une mallette d'outils pour une bonne gestion de la qualité de l'air intérieur. Ce document est composé d'un guide de diagnostic des installations de ventilation, d'un guide d'aide au choix des produits d'entretien, de fiches pratiques (choisir son mobilier intérieur, impact des moisissures sur la santé, désodorisation, etc.

**Pour accéder au document**

→ [www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/eco-lair-2018-010490.pdf](http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/eco-lair-2018-010490.pdf)



## Des fiches pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux

→ L'INRS propose un guide des recommandations pratiques pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux de travail du tertiaire, afin de préserver la santé et la sécurité des salariés exposés à ces risques.

L'objectif de cette fiche est de proposer des actions de prévention susceptibles de réduire les sources polluantes dans les espaces de travail.

Les principaux axes sont la mise en place d'une ventilation adaptée et un travail de réflexion sur la construction, le bâti et l'aménagement.

### Référence

→ [Améliorer la qualité de l'air dans les locaux de travail du tertiaire - Fiche - INRS](#)

→ L'Éducation nationale met à disposition [des fiches techniques sur son site](#).

Dans cette banque de ressources, une notice porte sur la ventilation et la qualité de l'air. Cette fiche technique revient sur des définitions et exigences réglementaires et normatives. Cette fiche aborde aussi des conseils, pistes à explorer, ainsi que les questions à se poser en matière d'usage.

### Référence

→ <https://batiscolaire.education.gouv.fr/notice-ventilation-et-qualite-de-l-air-interieur-240351>

## Le fonds national de prévention (FNP) vous accompagne dans vos projets de prévention

**L**e fonds national de prévention (FNP) peut vous accompagner financièrement sur vos projets de prévention. Ce financement peut concerner tout type de projet néanmoins le FNP propose un financement bonifié pour les axes prioritaires suivants :

→ Pour l'axe métiers : les auxiliaires de puériculture, aides à domicile, aides-soignants, ATSEM, police municipale et métiers en lien avec le transport logistique

→ Pour l'axe thématique : les transitions professionnelles et le travail sur écran

→ Pour l'axe structures : toutes celles d'accueil institutionnalisé pour personnes âgées (EHPAD, USLD...).

### Pour plus d'informations

→ [www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels/vous-accompagner/accompagnement-financier](http://www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels/vous-accompagner/accompagnement-financier)

↓ [Publication du FNP](#)

>>> suite au verso >>>

## Cellule bâti scolaire, un recueil de fiches outils pour la conception de nouvelles écoles

En 2019, l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé la cellule « bâti scolaire », constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui fait appel à des experts composés de chercheurs, d'architectes et de collectivités ayant conduit des projets remarquables. La mise en place d'une concertation publique et de groupes de travail a permis d'élaborer un certain nombre de guides et fiches pratiques d'aide à la

conception des locaux des écoles et collèges.

→ <https://batiscolaire.education.gouv.fr/toutes-les-publications>

Par ailleurs, si vous souhaitez contacter les référents en prévention des académies de la petite couronne, les coordonnées sont précisées ci-dessous :

ACADÉMIE DE CRÉTEIL	ACADÉMIE DE VERSAILLES
<b>RECTORAT</b> <a href="mailto:ce.cpa@ac-creteil.fr">ce.cpa@ac-creteil.fr</a>	<b>RECTORAT</b> <a href="mailto:ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr">ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr</a>
<b>93</b> <a href="mailto:nathalie.mansour@ac-creteil.fr">nathalie.mansour@ac-creteil.fr</a>	<b>92</b> <a href="mailto:ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr">ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr</a>
<b>94</b> <a href="mailto:ce.94referent-directeur@ac-creteil.fr">ce.94referent-directeur@ac-creteil.fr</a>	

## Le service CIME intervient dans vos actions sur le handicap au travail et sur le maintien dans l'emploi

**Autour d'ateliers autonomes** KESKI animés durant les pauses par le service Conseil Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME), les participants à la rencontre de la prévention sur les écoles ont pu prendre conscience par le jeu des contraintes et de l'impact relatifs aux différents types de handicaps grâce à l'expérimentation et la réflexion sur l'attitude la plus juste dans la relation à l'autre. Ils ont pu également s'informer sur les dispositifs de compensation pouvant être mis en œuvre.

Plusieurs plaquettes ont été mises à disposition et sur demande et peuvent être transmises par voie dématérialisée :  
 → Des plaquettes d'informations « Savoir accompagner une personne en situation de handicap et être accompagné(e),

→ Plaquettes RQTH,

→ Plaquettes Troubles DYS...

Le service CIME intervient comme référent des collectivités et établissements publics pour la mise en place de leurs actions dans les domaines du handicap au travail, du reclassement professionnel pour inaptitude physique et du maintien dans l'emploi.

### Contact

[servicecime@cig929394.fr](mailto:servicecime@cig929394.fr)

Tél : 01 56 96 81 96

## Retour sur l'atelier **Charte des acteurs de l'école**

L'atelier Charte des acteurs de l'école avait pour objectif de faire réfléchir des agents communaux, acteurs de la prévention et agents de l'éducation nationale sur le contenu d'une charte des acteurs de l'école. Les agents étaient répartis en groupes de travail qui reprenaient les temps forts de la journée d'école : temps périscolaire, temps de restauration et temps scolaire.

Ce compte-rendu reprend les éléments importants relevés dans les différents groupes de travail de l'atelier.

↓ [www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/cr\\_atelier\\_charte.pdf](http://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/cr_atelier_charte.pdf)

## Bruit

Lors de la conférence, il a été souligné l'importance faire figurer des valeurs réglementaires dans les cahiers des charges de réfection des locaux.

En milieu scolaire, une réglementation spécifique existe et doit être indiquée dans les cahiers des charges : [l'Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les](#)

[établissements d'enseignement](#). - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

**Pour plus d'information**, n'hésitez pas à consulter la plaquette ↓ [Bien concevoir l'acoustique des locaux accueillant des enfants pour préserver leur santé](#)

## Accompagnement à la conception de locaux

**V**ous avez un projet de construction d'une nouvelle école ? Vos locaux existants (restaurant scolaire, espace de plonge, salle de documentation...) ont besoin d'être rénovés ? Vous souhaitez concevoir des espaces de travail fonctionnels pour prendre en compte des usages partagés entre différents professionnels (animateurs, professeurs, agents des écoles...) ?

Les ergonomes du CIG peuvent vous conseiller dans vos projets pour intégrer la prévention dès la conception.

### Notre rôle ?

→ Vous accompagnez dans votre réflexion, recenser vos besoins futurs, identifier les dysfonctionnements existants, proposer des schémas fonctionnels d'aménagement des locaux.

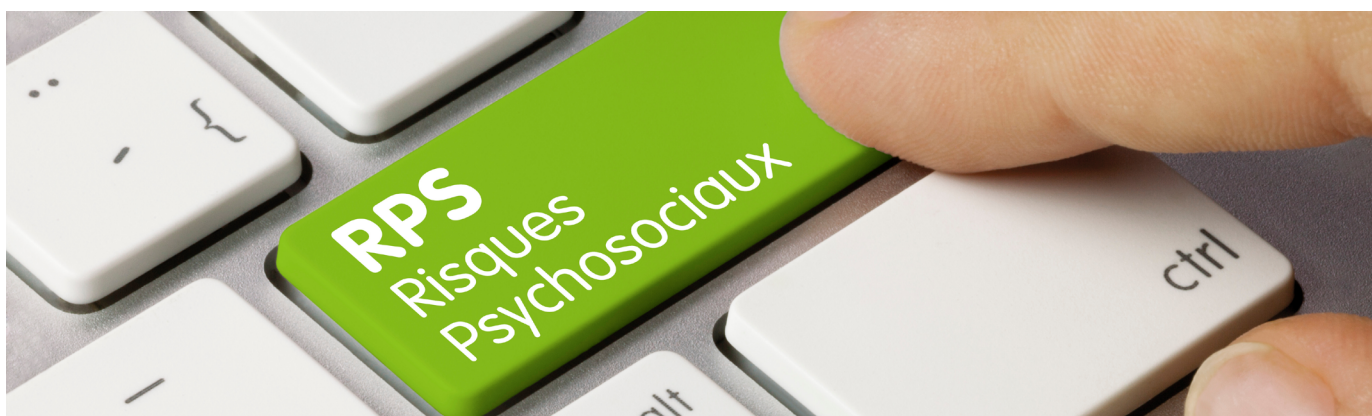
### Notre méthodologie ?

→ Une intervention dès le démarrage du projet, l'analyse de l'activité et des situations de travail réelles au cœur de la démarche, l'association et participation active des utilisateurs.

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter**

[SecretariatEIPRP@cig929394.fr](mailto:SecretariatEIPRP@cig929394.fr)

Tél. : 01 56 96 82 63 ou 01 56 96 83 65



## Risques Psychosociaux (**RPS**)

**L**a Mission Dispositifs Psychosociaux du CIG intervient auprès des collectivités et établissements publics territoriaux de la petite couronne d'Île-de-France afin de proposer des espaces de débats compréhensifs et critiques sur les enjeux de l'activité. Objectifs : Permettre aux professionnels de prendre de la distance, de conserver un équilibre dans leur activité professionnelle et progresser dans leur pratique professionnelle. Faciliter la construction d'une culture partagée et la coopération au sein de l'équipe. Favoriser la qualité de vie au travail.

Modalités d'intervention, selon les besoins exprimés par l'encadrement des équipes :

→ Dispositifs pérennes : supervision, analyse et échanges de pratiques,

→ Dispositifs ponctuels : médiation, régulation, groupe de soutien, codéveloppement, permanences et rendez-vous individuels,

→ Interventions pluridisciplinaires : analyse d'activité, groupes de travail et proposition de pistes d'actions.

### Contact

[dispositifs@cig929394.fr](mailto:dispositifs@cig929394.fr)

Tél. : **01 56 96 87 10** ou **01 56 96 82 97**